

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS :

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°249, en date du 21 juin 1978 portant paiement de la prime d'assurance et d'une extension de garantie du 1er Janvier au 31 décembre 1978 de divers véhicules communaux - Montant de la dépense : DOUZE MILLE SEPT CENTS FRANCS (12 700,00).

ARRETE N°250, en date du 21 juin 1978 portant paiement de la prime d'assurance et d'une extension de garantie du 1er janvier au 31 décembre 1978 de divers véhicules communaux - Montant de la dépense : QUATRE VINGT DIX MILLE SEPT CENT UN FRANCS ET SOIXANTE DIX CENTIMES (90 701 F 70).

ARRETE N°252, en date du 23 juin 1978 relatif à la location d'un local appartenant aux Religieuses de Saint-Joseph de Cluny - Montant du loyer : 426 F/mois.

ARRETE N°253, en date du 23 juin 1978 relatif à des abonnements de la Commune pour l'année 1978.

ARRETE N°263, en date du 26 juin 1978, portant suppression d'une régie de recettes.

ARRETE N°264, en date du 26 juin 1978, portant suppression d'une régie de recettes.

ARRETE N°265, en date du 26 juin 1978, portant suppression d'une régie de recettes.

ARRETE N°267, en date du 28 juin 1978, pour la passation d'un marché de travaux entre la Commune de Saint-Denis et la SPIE-BATIGNOLLES - Montant de la dépense : DEUX CENT SEPT MILLE FRANCS 98 CENTIMES (207 000 F 98).

ARRETE N°271, en date du 5 juillet 1978, pour la passation d'un marché négocié entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Gérard LAURET, Gérant de Coopérative de l'école de RUISSEAU BLANC. - Montant des travaux : SIX MILLE NEUF CENTS FRANCS (6 900 F).

ARRETE N°274, en date du 7 juillet 1978 pour la passation d'un marché d'Etudes avec la Société Immobilière du Département de la Réunion.

ARRETE N°275, en date du 7 juillet 1978 pour la passation d'un marché d'Etudes avec la SECMO - Montant des honoraires : CENT TRENTE TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS (133 200 F 00)

ARRETE N°276, en date du 7 juillet 1978, pour la passation d'un marché d'études avec la Société INCOM.

ARRETE N°277, en date du 7 juillet 1978, relatif à la location d'une villa appartenant à Madame ISAUTIER Paul - Montant du loyer mensuel : MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS (1 491 F 00).

ARRETE N°278, en date du 7 juillet 1978, relatif au renouvellement du contrat passé avec Monsieur THIAW WING KAI pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance mensuelle : NEUF CENT CINQ FRANCS (905 F).

ARRETE N°279, en date du 7 juillet 1978 relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur ROBERT Joseph Clémenceau - Montant du loyer annuel : DEUX CENTS FRANCS (200 F).

ARRETE N°280, en date du 7 juillet 1978, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet BARAVIAN.

ARRETE N°281, en date du 11 juillet 1978 relatif à la passation de baux entre la Commune de Saint-Denis et Mrs VALENTIN et CONDAPANAIKEN.

ARRETE N°284, en date du 11 juillet 1978 relatif à la passation de baux entre la Commune de Saint-Denis et les personnes installées sur le terrain QUENTIN. - Montant du loyer mensuel : DIX FRANCS (10 F).

ARRETE N°285, en date du 13 juillet 1978, pour la passation d'un marché d'Etudes avec la Société Grenobloise d'Etudes et d'Applications Hydrauliques. - Montant des honoraires : DEUX CENT DEUX MILLE TROIS CENT SEIZE FRANCS (202 316 F).

ARRETE N°286, en date du 13 juillet 1978 pour la passation d'un marché d'Etudes avec la Société Grenobloise d'Etudes et d'Applications Hydrauliques. - Montant du marché : CINQUANTE TROIS MILLE FRANCS (53 000 F).

ARRETE N°287, en date du 13 juillet 1978 pour la passation d'un marché négocié avec l'Entreprise OULIA/FORT. - Montant du marché : DEUX CENT QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT VINGT HUIT FRANCS CINQUANTE CENTIMES (247 228 F 50).

ARRETE N°289, en date du 20 juillet 1978 relatif au renouvellement du contrat de location passé avec M. HERVE Patrick - Montant du loyer mensuel : NEUF CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS (977 F).

ARRETE N°304, en date du 2 Août 1978, relatif à la passation d'un contrat entre la Commune de Saint-Denis et M. Christian JAY, Architecte DPLG, concernant une étude d'aménagement d'îlots du Centre-Ville.

ARRETE N°307, en date du 3 août 1978 pour la passation d'un avenant au contrat d'assurance entre la COMMUNE DE SAINT.DENIS et la "CREOLE". - Montant de la dépense : QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS DIX NEUF CENTIMES (4 792 F 19);